

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 90-0477/PR/FIN affectent au Ministre de la Défense nationale, une parcelle de terrain sise à Ampouli, route circulaire.

n° 90-0477/PR/FIN

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
16 mai 1990

Numéro JO
n° 10 du 31/05/1990

Date du numéro
31 mai 1990

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

IL est affecté au Ministère de la Défense nationale, une parcelle de terrain d'une superficie de 2011 metres carrés, sise 4 Amboull, route circulaire. Sur cette parcelle de terrain est implanté en partie la brigade de Gendarmerie d'Ambouli. Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, le chef de service des Domaines fera remise de ladite parcelle au ministre de la Défense nationale. Il sera dressé procès-verbal de cette opération lequel comportera évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites.